

UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE		Poste n° : 1525
Corps :	MCF	
Section 1 :	16 - Psychologie, Ergonomie	
Section 2 :		
Section 3 :		
Profil : <u>(100 caractères maximum)</u> <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i>	Psychologie du travail et ergonomie	
Job profile : <u>(en anglais, 300 caractères max)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	Teaching: Ergonomics and work psychology, occupational health, work analysis, and methods for the study of work activities and practices. Research: Organisation of professional activities, digital technologies (ICT), work-life balance; psychosocial processes, in situ intervention methodologies.	
Research fields : <u>(cf. nomenclature)</u> <i>Rubrique obligatoire</i>	Psychological sciences - Psychology	
Mots-clés : <u>(cf. nomenclature,</u> <u>5 mots-clés maximum)</u>	Ergonomie, Activité, Santé, Recherches qualitatives, Technologies émergentes	

ENSEIGNEMENT	
Composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	UFR SPSE hriazuelo@parisnanterre.fr
Référence composante : <u>(40 caractères maximum)</u>	http://ufr-spse.parisnanterre.fr/
Profil détaillé :	Le/la candidat.e devra faire preuve d'une solide formation théorique et méthodologique en ergonomie de l'activité appliquée à la santé au travail et en psychologie organisationnelle. Il/elle assurera des enseignements fondamentaux, méthodologiques et de professionnalisation à tous les niveaux du parcours (L-M-D) « Psychologie du Travail et Ergonomie » dans la Mention de Master « Psychologie sociale, du travail et des organisations » et en particulier dans le champ de l'ergonomie et de la santé au travail ainsi que des méthodes d'analyse du travail et de l'activité. Il/elle pourra

	également contribuer à la formation doctorale au sein de l'ED139. Il/elle aura également pour mission de former et d'encadrer les étudiant.e.s dans leurs travaux de recherche universitaire et d'activités en stage (niveaux Licence et Master). Il est attendu que le ou la candidat.e s'implique fortement dans l'amélioration continue de l'offre de formation au regard des évolutions intervenant dans les domaines de l'ergonomie mais aussi de la psychologie du travail. En outre, il/elle devra s'attacher à maintenir les liens existants et à en développer de nouveaux avec les milieux académiques locaux, nationaux et internationaux ainsi qu'avec les acteurs du territoire, le monde économique et professionnel afin de favoriser l'accueil de stagiaires, l'insertion professionnelle des étudiant.e.s . Une forte implication dans les responsabilités pédagogiques au sein de la filière ergonomie et psychologie du travail est attendue et, à cet égard, avoir démontré sa capacité à assurer des activités de coordination et de responsabilité d'enseignements serait un atout. Des compétences en conduite de projet mais aussi à réaliser une partie des enseignements en langue anglaise seront très appréciées.
Département d'enseignement :	Département de Psychologie
Equipe pédagogique :	Psychologie du travail, ergonomie, orientation
Directeur de département : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Nathalie BEGUIN nathalie.beguin@parisnanterre.fr
URL du département :	http://dep-psycho.parisnanterre.fr

RECHERCHE	
Laboratoire 1 : <u>(préciser le n° de l'unité de recherche)</u>	Laboratoire Parisien de Psychologie Sociale (LAPPS) Tutelles : Université Paris Nanterre et Université Paris 8
Laboratoire 2 :	
Laboratoire 3 :	
Laboratoire 4 :	
Profil détaillé :	Le poste est prévu pour s'inscrire dans le Laboratoire Parisien de Psychologie Sociale (LAPPS), au sein de l'équipe de recherche Travail, Ergonomie, Orientation & Organisations (TE2O) de l'Université Paris Nanterre, qui mène une part importante de ses travaux dans l'axe thématique « rapports au travail et à l'organisation en contextes de transformations technologiques, organisationnelles et spatio-temporelles des activités professionnelles ».

	Le ou la candidat.e devra avoir mené des recherches pouvant s'inscrire dans cet axe thématique, permettant ainsi de renforcer l'expertise scientifique en ergonomie de l'activité appliquée à la santé au travail. Seront particulièrement appréciés les profils pouvant contribuer au développement, notamment au niveau international, des travaux engagés dans l'équipe au cours de ces dernières années, en particulier ceux relevant de l'organisation des activités professionnelles et de leurs effets sur la santé, le développement, la qualité de vie au et hors travail. Le candidat ou la candidate devra mener des recherches dans un ou plusieurs de ces champs, comportant une perspective appliquée et permettant d'enrichir les liens de l'unité de recherche avec le monde professionnel. Les recherches menées devront s'inscrire dans les orientations épistémologiques, conceptuelles et méthodologiques qui sont mobilisées par les chercheurs de l'équipe et se situent dans le champ de l'ergonomie organisationnelle, de la psychologie du travail et des organisations. L'élaboration de méthodes d'intervention <i>in situ</i> et la construction d'outils qui permettent l'analyse des situations de travail représentent un aspect important des travaux menés. Des compétences attestées en matière de traitement de données qualitatives et quantitatives sont requises. Est attendue une capacité à rechercher des financements basés sur des appels à projets, à valoriser les recherches et à développer des partenariats scientifiques au niveau national et international. Le candidat ou la candidate devra également s'impliquer dans les activités du laboratoire d'accueil. Une participation à des collaborations de recherches transversales au sein du LAPPS, impliquant les autres équipes de l'unité, sera appréciée. Il/elle devra aussi justifier d'une insertion établie dans les réseaux scientifiques nationaux et internationaux en ergonomie et en psychologie du travail. Sont également attendues l'implication dans des projets contribuant au dialogue Science-Société et la propension au travail d'équipe dans un cadre pluridisciplinaire.
Directeur de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Directrice du LAPPS : Peggy Chekroun peggy.chekroun@parisnanterre.fr
URL du labo :	http://lapps.parisnanterre.fr/ https://lapps.parisnanterre.fr/navigation/equipe-te2o
Descriptif du labo :	L'UR LAPPS est composée de 30 postes d'enseignant.e.s-chercheur.e.s titulaires (12 PR, 18 MCF), d'ATER et de membres associé.e.s. Trois équipes composent l'unité de recherche : PS2C (Psychologie Sociale des Comportements et Cognitions), ENOSIS (Études sur les Normes Sociales et les Identités) TE2O (Travail, Ergonomie, Orientation et Organisations).

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES	La personne recrutée devra : - Assurer des responsabilités de coordination générale et d'enseignements en licence et master. - Assurer des responsabilités collectives au sein de l'UR. - S'engager dans les tâches d'intérêt collectif au sein du département de psychologie, de l'UFR SPSE, de l'établissement.
--	--

	- Participer au rayonnement international de l'équipe en s'intégrant aux collaborations internationales existantes et/ou en développant de nouvelles collaborations. - Participer à la recherche de financements contractuels.
--	---

MOYENS	
Moyens matériels :	L'UR LAPPS fait partie de la fédération EPN-R réunissant l'ensemble des unités de recherche de l'UFR SPSE : https://epnr.parisnanterre.fr La fédération EPN-R a été créée afin de favoriser la mutualisation des potentiels en matière de recherche de 7 unités de recherche dépendant de l'UFR SPSE et de l'UFR STAPS. Elle bénéficie, entre autres, d'une Plateforme de recherche, espace Régine Scelles, (salle d'entretiens et d'observation, salle d'expérimentations collectives, salle modulable, salle d'expérimentations individuelles, salle de réunion, Babylab) https://epnr.parisnanterre.fr/plateforme-de-recherche
Moyens humains :	Pour l'année 2025-2026, l'équipe de recherche TE2O comprend 3 PR, 6 MCF et 2 ATER, 2 chercheurs associés, 1 post-doctorant, 8 doctorants et 1 IGE en appui au laboratoire. Les laboratoires de la Fédération EPN-R disposent d'une personne chargée de valorisation, d'une personne en appui administratif et d'une ingénieure d'étude.
Moyens financiers :	Dotation établissement, contrats de recherche.
Autres moyens :	L'UR est rattachée à l'école doctorale Connaissance, Langage, Modélisation (ED 139) : https://ed-clm.parisnanterre.fr L'UPN dispose d'un comité éthique recherche (CER). Lien : https://www.parisnanterre.fr/ethique

AUTRES INFORMATIONS	
Compétences particulières requises :	

AUDITION DES CANDIDATS	
L'audition inclus une mise en situation professionnelle	☐ Oui ☒ Non
Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	

MENTION PARTICULIERE :

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre

affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE A UN POSTE DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur Odyssee.

Pour de plus amples informations veuillez consulter la page suivante : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm

1. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

En fonction de votre situation et de l'article de l'emploi sur lequel vous postulez, différents documents vous sont demandés.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

La traduction de la présentation analytique est facultative et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé en langue française.

À défaut, le dossier est déclaré irrecevable.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU CONCOURS	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de 3^{ème} cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le CNU ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit, <u>ou</u>, si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. <u>ou</u> si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.
CANDIDATURES PAR LA VOIE DE LA MUTATION	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement permettant d'établir sa qualité de maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou s'ils ne justifient pas de trois ans attestation l'accord de leur chef d'établissement d'affectation, donné après avis favorable du conseil académique ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU DÉTACHEMENT	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées aux articles 40-2 et 40-2-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions; ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ <i>A l'exception des candidatures émanant de fonctionnaires relevant des catégories 1o à 6o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 ⁽¹⁾ et des candidatures des agents relevant de l'article 40-2-1 du même décret ⁽²⁾, le diplôme et le rapport de soutenance,</i> OU si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. OU si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document; ➤ Pour les candidats mentionnés au 7o de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé, l'habilitation à diriger des recherches, le doctorat, le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle ou le diplôme de docteur ingénieur. (1) <u>L'Article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé précise :</u> ° Son appartenance à l'une des catégories suivantes : 1° Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du CNU; 2° Conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine; 3° Membres des corps recrutés par la voie de l'Institut National du service public ou de l'Ecole Polytechnique; 4° Fonctionnaires anciens élèves des Ecole Normale Supérieure; 5° Magistrats de l'ordre judiciaire ; 6° Membres des corps d'ingénieurs de recherche et membres du corps des ingénieurs de recherche et formation; 7° Fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des MCF et titulaires de l'HDR, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3ème cycle ou du diplôme de docteur ingénieur. (2) <u>L'Article 40-2-1</u> <i>Les agents relevant d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement public, dont les missions sont comparables à celles des fonctionnaires mentionnés à l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France et occupant un emploi d'un niveau équivalent à celui de maître de conférences, peuvent être accueillis en détachement dans le corps des maîtres de conférences.</i> <i>Le conseil académique émet un avis sur la demande de l'agent dans les conditions et selon les modalités prévues par le décret du 22 mars 2010.</i>
CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ÉTRANGER	➤ Une pièce d'identité avec photographie; ➤ Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...); ➤ Une pièce attestant de la possession du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Le doctorat d'Etat, le doctorat de troisième cycle et le diplôme de docteur ingénieur sont admis en équivalence du doctorat. Les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le Conseil national des universités ➤ Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition; ➤ Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents; ➤ Le rapport de soutenance du diplôme produit, OU si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. OU si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.



Les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap doivent impérativement le signaler au moment de la constitution du dossier sur Odysée.

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (soit, pour la session synchronisée 2026, le 03 avril 2026).

=) Candidats à la mutation ou au détachement :

Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir:

- s'ils sont mariés, le livret de famille;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné de la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune et, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

=) Candidats en situation de handicap :

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3^e catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Pièces à fournir :

Tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. **MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES**

Le dépôt des documents s'effectue **exclusivement sur support électronique, via l'application Odyssee** :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm



L'ensemble des documents doit être déposé en version numérique avant le 03 avril 2026 à 16h (heure de Paris).



Le dossier de candidature doit être complété intégralement pour valider la candidature.

=> Tous les documents à téléverser doivent être obligatoirement au format PDF.

Ils ne doivent pas dépasser 5Mo à l'exception du rapport de soutenance et des titres et travaux qui peuvent atteindre 10Mo.



Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt du dossier sur Odyssee.

La recevabilité du dossier sera affichée à partir de la date de clôture des candidatures.